

## Le report de revalorisation. Et une nouvelle attaque !

Les reports de date de revalorisation de pensions pas si anodins que cela !  
Une technique « discrète » qui accentue la baisse de pouvoir d'achat de tous les retraités.

### Trois reports depuis 2003.

La revalorisation des pensions des régimes de base, qui avait lieu initialement tous les 1<sup>er</sup> janvier a été reportée:

- en avril en 2009 (3 mois de report) .
- en octobre en 2014, ( 6 mois de report, avec gel d'une année sauf pour le minimum vieillesse )
- serait décalée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ( trois mois de report)

En 2019, de report en report, on aura donc fait un tour de calendrier.

En dix ans , les retraités auront perdu 1 an de revalorisation

### Trois subterfuges différents:

Les raisons invoquées par les différents gouvernements sont les suivantes :

En 2009 : « Le gouvernement entend **mieux prendre en compte l'inflation réelle de l'année précédente.** » Pourtant, force est de constater qu'en 2009 la revalorisation des pensions n'était pas ajustée sur la réalité de l'inflation constatée par l'INSEE, comme l'y obligeait l'article 27 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003. ( En 2007, +1,8 % pour un indice INSEE de 2,6 %, en 2008 +1,36 % pour un indice INSEE de 3,6%

En 2014 : « Le décalage permettra de **modérer l'évolution des dépenses de pensions.** Pour préserver la situation des retraités les plus modestes, cette mesure ne s'appliquera pas au minimum vieillesse. » (PLFSS 2014- Programme retraite- présentation stratégique)

En 2018, **rendre notre système de retraites plus simple et plus lisible !**

Les dates de revalorisation des pensions de retraite et du minimum vieillesse seront alignées au 1<sup>er</sup> janvier, à compter de 2019.(Dossier presse PLFSS 2018 chapitre IV-II). Un alignement bien suspect avec un tel motif aussi futile!

### Un seul objectif:

**... permettre de substantielles économies pour l'État**

Le décalage de la revalorisation des pensions a permis de générer 800 millions d'économies dès 2014 pour les 6 mois, celui de 2019 générerait 380 millions d'économies pour les 3 mois.

Sans oublier que ces économies se répercutent, année par année, puisqu' aucun rattrapage ultérieur n'est envisagé.

**... et, en conséquence, rogner, petit à petit, le pouvoir d'achat des pensions.**

Du fait du décalage, les retraités perçoivent pendant plusieurs mois une pension inférieure à ce qu'elle aurait pu être, si la date de revalorisation n'avait pas été repoussée. Cette perte perdurera ensuite tout au long du reste de la retraite.Des sommes qui, mises bout à bout, sont loin d'être négligeables. Le manque à gagner atteint, sur 25 ans de retraite plusieurs milliers d'euros. (Simulations Optimat , dans une étude pour Capital)

- 3 376 euros pour un ancien salarié non cadre qui touchait en 2008, 977 euros par mois de pension de la sécurité sociale et 315 euros du régime complémentaire,

- 4 588 euros pour ancien salarié cadre qui touchait en 2008, une pension de 1323 euros par mois de la sécurité sociale,et de 475 euros par mois de régime complémentaire.

Hypothèse d'une inflation de 1,5 % en 2018. Un scénario possible. La Banque de France prévoit actuellement 1,2 %, le gouvernement l'anticipe à 1,1%.

### ***L'impact du report en janvier 2009***

(Simulations Optimat pour « l'Express-votre argent » afin de montrer l'impact financier d'un report de trois mois de la revalorisation.

Hypothèse d'inflation annuelle : 1,1 % (niveau anticipé pour 2018 par le gouvernement).

	Ancien salarié non cadre	Salarié cadre	Fonctionnaire	Médecin
Pension mensuelle nette	1 300 €, dont 1 000 € de pension de base	3 500 €, dont 1350 € de pension de base	2 200 € pas de retraite additionnelle RAFP	3000 € dont 650 € de pension de base
Perte de pouvoir d'achat 2018	33,00 €	44,55 €	72,60 €	21,45 €
Perte 2019	33,36 €	45,04 €	73,40 €	21,69€
Perte 2020	33,73 €	45,54 €	74,21 €	21,92 €
Perte cumulée après 10 ans , en euros et en pourcentage d'un mois de pension totale d'origine	347,00 € (soit 27 % d'un mois de pension d'origine)	466,00 € (soit 13 % d'un mois de pension d'origine)	763 ,00€ (soit 35 % d'un mois de pension d'origine)	225,00 € (soit 8% d'un mois de pension d'origine)

Source : « l'Express-votre argent » : Retraites: découvrez combien va vous coûter le décalage de la revalorisation des retraites

Et c'est bien entendu sans compter la hausse de 1,7 point de la CSG prévue l'an prochain, qui touchera une majorité des retraités !

Ni la suppression de la demi-part pour les parents isolés (Loi de finances de 2009)

Ni de la cotisation additionnelle de solidarité pour l'autonomie au taux de 0,3 % (LFSS 1<sup>er</sup> avril 2013)

Ni l'assujettissement à l'impôt sur le revenu de la majoration de pension de 10 % pour les assurés ayant élevé trois enfants et plus. (LF 2014)

Ce n'est que l'étude d'impact des reports